

Votants : 69
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 20 mai 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 31 mai 2016

07 JUIN 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 30 mai 2016

ORGANISATION DE L'ESPACE – APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 6 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) D'ECHIRE

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Simon LAPLACE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Marc THEBAULT, Yvonne VACKER

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jean-Michel BEAUDIC à Christian BREMAUD, Thierry BEAUFILS à Jérôme BALOGE, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Charles-Antoine CHAVIER à Claire RICHECOEUR, Marie-Chantal GARENNE à Christine HYPEAU, Gérard GIBAUT à Sylvie DEBOEUF, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Anne-Lydie HOLTZ à Christelle CHASSAGNE, Agnès JARRY à Lucien-Jean LAHOUSSE, Sophia MARC à Michel PAILLEY, Rose-Marie NIETO à Marc THEBAULT, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Patrick THOMAS à Dany BREMAUD

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOIN par Anne-Marie PROUST, Joël MISBERT par Michel HALGAN

Titulaires absents :

Jean-Romée CHARBONNEAU, Romain DUPEYROU, Dominique JEUFFRAULT, Rabah LAICHOURE, Adrien PROUST, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Anne BAUDOIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Marie-Christelle BOUCHERY, Sophie BROSSARD, Charles-Antoine CHAVIER, Pascal DUFORESTEL, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBAUT, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Agnès JARRY, Monique JOHNSON, Guillaume JUIN, Sophia MARC, Josiane METAYER, Serge MORIN, Rose-Marie NIETO, Sebastien PARTHENAY, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Dominique SIX, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Céline VALEZE

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 30 MAI 2016

ORGANISATION DE L'ESPACE – APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 6 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) D'ECHIRE

Monsieur **Jacques BILLY**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L.153-45 et suivants ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais du 20 novembre 2015 relatif à la prise de la compétence « Plan Local d'Urbanisme (PLU), document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » effective au 1er décembre 2015 ;

Vu la prescription du PLUiD du 14 décembre 2015,

Vu l'approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) par délibération du Conseil Municipal d'Echiré du 18 octobre 2013,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Echiré du 6 novembre 2015 sur l'engagement de la procédure de modification n°6 du PLU d'Echiré,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Echiré du 11 décembre 2015, donnant son accord et autorisant la CAN à se substituer à la commune d'Aiffres dans tous ses actes et délibérations afférents à la procédure engagée de modification simplifiée du PLU. Vu la délibération du Conseil d'Agglomération de la CAN du 25 janvier 2016, de poursuivre la procédure de modification simplifiée du PLU d'Echiré.

Vu la décision n°E15000224/86 du 31 décembre 2015 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Poitiers désignant Monsieur Pascal OLU en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et Monsieur Michel LICHOU en qualité de commissaire-enquêteur suppléant,

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique,

Vu l'arrêté du Président de la CAN du 28 janvier 2016, portant organisation de l'enquête publique relative au projet de modification n°6 du PLU d'Echiré,

Vu le rapport et les conclusions (avis favorable) du commissaire-enquêteur du 26 avril 2016.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Echiré a été approuvé par délibération du conseil municipal du 18 octobre 2013 et modifié par délibérations approuvant les modifications simplifiées des 27 juin 2014, 5 septembre 2014, 7 novembre 2014, 29 mai 2015 et 18 septembre 2015.

La présente modification concerne l'ouverture à l'urbanisation du secteur des Champs par classement en 1AUh (précédemment 2AUh) et le classement du secteur du Peu en 2AUh (précédemment en 1AUh).

A la suite de la notification du projet aux personnes publiques associées, aucune remarque n'a été formulée sur le projet.

Dans le cadre de l'enquête publique qui s'est tenue en Mairie d'Echiré et au siège de la CAN du 25 février au 25 mars 2016 (dont les annonces légales sont parues le 5 février 2016 puis le 1er mars 2016), un certain nombre d'observations ont été inscrites.

Néanmoins, le commissaire-enquêteur constate que : *(extrait du rapport d'enquête)*

- « La procédure a été respectée,
- Le dossier mis à disposition du public a permis une bonne information,
- Le projet répond au besoin immédiat de la commune en termes d'urbanisation et de construction de logements à court terme,
- Il respecte la législation en vigueur,
- Il n'a pas d'incidence négative sur l'environnement,
- Il tient compte des remarques des compétences interrogées et des observations formulées par le public (à noter que ces dernières ont trait à des intérêts particuliers),
- Il est conforme au règlement du PLU,
- Il est de nature à dynamiser une zone (éloignée du bourg d'Echiré et limitrophe à la commune de Saint-Gelais) peu attractive et dépourvue de commerces et à lui donner « un caractère de village ».

En conséquence et au vu des résultats, le commissaire-enquêteur émet un avis favorable au projet de modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme sur le territoire de la commune d'Echiré. »

Le rapport d'enquête est annexé à la présente délibération.

Ainsi, au vu des observations du public, au vu des réponses sans observation des personnes publiques associées et de l'avis favorable du commissaire-enquêteur, la CAN considère que la modification n°6 du PLU d'Echiré est prête à être approuvée, conformément à l'article L.153-47 du Code de l'Urbanisme.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver la modification n°6 du PLU d'Echiré telle qu'elle est annexée à la présente délibération, portant sur l'ouverture à l'urbanisation du secteur des Champs par classement en 1AUh (précédemment 2AUh) et le classement du secteur du Peu en 2AUh (précédemment en 1AUh).

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 69
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jacques BILLY
VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ
